



Gleizé
Citoyenne & Solidaire

L'écho du citoyen

Il ne suffit pas de se demander : "quelle planète laisserons-nous à nos enfants ?" ; il faut également se poser la question : "quels enfants laisserons-nous à notre planète ?"

Pierre Rabhi — Vers la sobriété heureuse



Cosmic Diadrome sur sketcheurscosmiques

Le Village beaujolais : un centre commercial qui n'a rien d'un « village »... et qui n'est pas non plus très « beaujolais » !

Il s'agit d'un projet amorcé il y a plus de 15 ans et qui n'a connu que des échecs.

Le Président sortant de la CAVIL le pointait comme son plus grand regret : « La SAMDIV n'a pas fait ce qu'il fallait. Cela a fait capoter l'affaire. La mairie de

Gleizé a mal manœuvré. Il faut dire que les discussions avec Gleizé n'ont pas été faciles. Dans un cadre communautaire, il ne faut pas penser qu'à sa commune » (Le Patriote beaujolais, 10 avril 2014).

Deux ans plus tard, le nouveau choix de l'aménageur

par la SAMDIV avait provoqué quelques remous. L'offre « locale » de Simply Market, construite en synergie avec les commerces de centre-ville, avait été rejetée au profit d'une enseigne nationale, Intermarché, plus inscrite dans une logique de concurrence que de complémentarité.

Lors de sa séance du 27 avril 2017, la Commission nationale d'aménagement commercial a décidé d'émettre un avis défavorable. M. de Longevialle, maire de Gleizé et président de la SAMDIV, a beau qualifier cet avis de « *fort injuste* », il est pourtant clair que **ce projet d'aménagement n'est pas conforme au SCOT ...**



(Schéma de Cohérence Territorial) que la commune a approuvé en 2009.

Ce document précise en effet que « *le bassin commercial du district de Villefranche est déjà excédentaire* », et qu'en

conséquence, il est nécessaire « *d'orienter l'offre commerciale sur les produits du terroir pour la zone de l'Epinais* » (c'est nous qui soulignons).

Pour notre part, nous considérons que plutôt que d'or-

ganiser une pétition de soutien auprès des habitants, il conviendrait de **reprendre autrement la question des services et commerces de proximité**. Car, à part le Bourg, les quartiers dispersés de notre commune en sont totalement dépourvus !

Agglo : aménagement du site Ile Porte—Ave Maria

L'opposition demande la mise en place d'une commission d'enquête sur la pollution du site

Le dépôt sauvage et illégal de cendres et de mâchefers issus de l'usine d'incinération de Béligny a commencé dans les années 80. Il n'a été constaté qu'en 1992 par les services de l'Etat, ce qui explique que son volume et sa répartition géographique ne soient pas connus avec précision. Les acteurs et/ou les complices de ces actes délictueux sont à chercher parmi les responsables de l'UIOM, les équipes municipales, les services techniques des collectivités locales et de l'Etat, ou encore des entreprises privées.

notoirement insuffisantes, ce qui alimente une pollution chronique de la nappe alluviale jusqu'aux captages de Beauregard. Un dépôt a été déplacé hors d'une zone de crue décennale, mais il reste soumis à une crue centenaire. Ce nouveau dépôt a été entreposé sur un simple 'bidim', puis il a été ensuite recouvert de divers gravats par des camions, dont les passages ont fragilisé un géotextile aujourd'hui vieillissant. Des piézomètres ont été installés pour surveiller une partie de la zone, mais ils sont en nombre insuffisant et leur

autorité légale ne semble vouloir reconnaître l'ampleur de la pollution, alors qu'un vaste projet d'aménagement est prévu sur le site. Le cabinet d'étude chargé d'évaluer la situation est financé par le commanditaire du projet, ce n'est donc pas un organisme indépendant. Seule reconnaissance du problème : une partie du périmètre incriminé a été (provisoirement ?) retiré du projet d'aménagement.

C'est pourquoi l'opposition demande la mise en place d'une commission d'enquête indépendante et transparente.

- Les responsables des dépôts illégaux doivent être identifiés et répondre de leurs actes devant la justice.
- Les responsabilités quant à la mauvaise gestion de cette pollution doivent être établies (non-respect des préconisations du rapport BRGM, recouvrement illégal du dépôt, insuffisance notoire des mesures de surveillance, etc.).

- Il faut pouvoir connaître avec précision l'ampleur et la répartition exactes de la pollution avant tout aménagement du site (pour rappel, la plaquette du projet évoque «



Les mesures mise en œuvre pour éviter les infiltrations des polluants très toxiques dans le sous-sol perméable, ont été

état est parfois défectueux, faute d'entretien.

Depuis, malgré les avertissements répétés de M. Andry, lanceur d'alertes, aucune

un espace naturel de qualité, où il fera bon vivre, se promener en famille, ou travailler » !).

Le 23 février dernier, le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité le dossier de réalisation de la ZAC de l'Ile Porte, sans qu'aucun des conseillers présents ne demande d'éclaircissements sur la manière dont les sols vont être dépollués, ni sur le coût particulièrement élevé que cette opération va engendrer, et dont le bilan financier prévisionnel ne rend pas compte.

Cet aveuglement doit cesser. Le groupe GCS au Conseil municipal de Gleizé a demandé à M. de Longevialle, maire de Gleizé et

vice-président de l'Agglo, que toute la lumière soit faite sur ce dossier.

Nous laisserons le mot de la fin à Julien Verchère, rédacteur en chef du Patriote beaujolais, qui concluait ainsi un article paru en mai 2015 : « Avec l'aménage-

ment programmé de la zone de l'Ile Porte, près de 25 ans après les derniers apports de cendres, va-t-on enfin solder les comptes d'un passé écologique troublé ? ».

(images : dossier d'aménagement CAVBS)



Refuser le compteur Linky à Gleizé, c'est possible !

Au 2^e semestre 2017, le nouveau compteur d'électricité « Linky » pourrait être installé chez vous par des sous-traitants d'ENEDIS.

Malgré le discours rassurant d'ENEDIS, ce compteur dit « communicant » a de quoi nous inquiéter.

Tout d'abord il faut savoir que **sa pose n'est pas obligatoire, malgré ce qu'affirme ENEDIS**, et qu'aucune sanction financière ne peut être prise contre une personne refusant sa pose (refus par lettre recommandée avec AR). En effet, la loi française (17 août 2015) précise que ces compteurs seront mis à disposition du consommateur **sous réserve de l'accord de celui-ci**.

Ce compteur nous interroge :

- Comment pourrait il avoir une incidence sur notre consommation électrique alors que nous ne pourrions la connaître que 24 h plus tard grâce à un appareil payant.

- Quels seront les effets sur notre santé ? Des problèmes existent déjà chez des personnes électro sensibles ayant un tel compteur...

- Piloté à distance, Linky a la possibilité de recueillir d'autres données que la consommation électrique. Que vont devenir ces données récoltées ? Pourraient elles être utilisées à des fins policières ou revendues à des fins commerciales ?

Ce sont les communes qui sont propriétaires du réseau de distribution électrique, donc des compteurs. Plus de

400 d'entre elles ont déjà refusé son installation.

Interpellé en conseil municipal par les élus de l'opposition, le maire réfute la plupart de nos arguments, mais propose un débat en commission générale, en présence d'« experts ». Reste à savoir qui pourra les désigner...

Pour en savoir plus : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>



Tout ça pour ça ? de la gestion jupitérienne des NAP par la mairie...

Une semaine avant la fin de l'année scolaire, M. de Longevialle, maire de Gleizé, a demandé aux directrices des écoles de la commune de convoquer en urgence un conseil d'école extraordinaire. Son objectif, fixé sans concertation, était de permettre un vote sur le retour à la semaine des 4 jours. A la question de savoir pourquoi tant de précipitation, l'adjoint aux affaires scolaires nous répondra que les enfants sont fatigués. Mais le véritable motif sera révélé quelques jours plus tard par le maire lui-même, en conseil municipal : si l'État ne verse plus la subvention de 50 € par enfant scolarisé, le retour aux 4 jours ne sera pas négociable !

Un choix jupitérien, qui ne se soucie guère des parents qui travaillent le mercredi. L'adjoint peut bien affirmer que les parents peuvent toujours embaucher une nounou ou confier les enfants à leurs grands-parents, dans les faits, tous n'ont pas cette facilité.

Quant à l'intérêt des enfants, il n'en est jamais question. **Aucune enquête n'a été menée sur les écoles de Gleizé pour savoir si le rythme choisi convenait et s'il pouvait être amélioré.**

Comme lors de la mise en place des NAP, la municipalité n'a pas anticipé et n'a pas impliqué les bonnes personnes avant de prendre des décisions.

Au final, rien ne changera pour cette rentrée – certains diront « tout ça pour ça ! ». Souhaitons que cette nouvelle année scolaire soit propice à la concertation et à une prise de décision collective... dans l'intérêt de nos enfants !

Exemple de clientélisme électoral ? A Gleizé, les tarifs sociaux sont réservés aux séniors

En septembre 2016, la municipalité de Gleizé a mis en place de nouveaux services pour les aînés, avec, et c'est une première, des tarifs sociaux. Ceux-ci prennent en compte soit le revenu fiscal pour les « ateliers mémoire », soit le barème CCAS* pour les transports à la demande via le dispositif « Mobil'aide ».

Cela faisait pourtant de très nombreuses années que les élus de l'opposition réclamaient – en vain – des tarifs sociaux. Mais la majorité trouvait toujours de mauvaises raisons politiques pour ne pas les mettre en place : coût, complexité de la mise en œuvre, ou encore doublon avec l'aide du CCAS. Mais il faut croire que ces difficultés n'étaient pas insurmontables...

Alors, l'exécutif municipal a-t-il changé d'avis concernant les tarifs sociaux ? Ou bien poursuit-il une politique très orientée à destination d'un électorat qui le lui rend bien ?



Car force est de constater que de tels tarifs sociaux ne sont pas appliqués pour la restauration scolaire. Or pour bon nombre d'enfants de la commune, le repas pris à la cantine est le seul vrai repas équilibré de la journée. Les en priver ou leur en limiter l'accès en arguant du fait que Gleizé pratique déjà des tarifs très bas (ce qui est faux, compte tenu des augmentations constantes ces dernières années) nous paraît un choix des plus contestables.

A GCS, nous sommes ravis que les anciens soient bien considérés. Mais il ne faudrait pas pour autant oublier la jeunesse !

* Centre communal d'action sociale



Informations GCS en ligne

les activités de l'association, la politique locale
l'action des élus de l'opposition,
et nos articles en version longue avec des liens

Le blog : <http://gleizecitoyenne.fr>

La page Facebook : <https://www.facebook.com/AssoGCS/>

La lettre bimestrielle : s'inscrire par mail via contact@gleizecitoyenne.fr

